

N° 4/5.07

PREAVIS N° 4/3.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 77'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 26 mars 2007. Elle était composée de Mmes Anne-Françoise COSANDEY, Florence MAGES, de MM. Frédéric AMBRESIN, Philippe BECK, Cedric FAVRE, Olivier NARBEL et du rapporteur soussigné, Theophil LUTZ. Nous remercions MM. Eric VORUZ, syndic, Philippe BROCCARD, chef du Service informatique, et Luc JOLIDON, responsable de la bibliothèque, des explications et précisions qu'ils nous ont prodiguées lors de notre séance.

1 PRÉAMBULE

Le système de gestion de la bibliothèque est ancien et pose des problèmes graves qui ont été reconnus depuis plusieurs années par la Commission de gestion du Conseil communal.

Pour des raisons budgétaires, le remplacement a été reporté plusieurs fois malgré la connaissance des risques d'une panne irréparable. Aujourd'hui, cet outil de travail est trop usé pour être réparé.

2 QUESTIONS DE LA COMMISSION ET RÉPONSES

Nos questions se sont concentrées sur la démarche de remplacement du logiciel car sa nécessité n'a pas été mise en doute.

Le Service informatique ne s'est pas fixé sur un seul fournisseur et une demande d'offres aura lieu. Néanmoins, un remplacement du logiciel actuel par un nouveau système de la même marque est attractif : compatibilité entre les données actuelles et leur nouvelle intégration. En effet, la migration de toutes les données actuelles doit pouvoir être faite sans problème.

La question de la durée de vie du nouveau logiciel est difficile à estimer. La rapidité de l'évolution du monde informatique est connue. Pour cette raison, le Service informatique exige du fournisseur la garantie de la mise à jour et un service d'entretien permanent.

Un cahier des charges sera établi par le Service informatique, auquel les fournisseurs devront se conformer.

La formation du personnel sur le nouveau système est prévue dans le crédit demandé et votre commission espère que l'opération du remplacement sera possible sans une fermeture temporaire de la bibliothèque.

3 CONCLUSION

Votre commission a reconnu la nécessité et le degré d'urgence d'un remplacement du logiciel de gestion de la bibliothèque. Une nouvelle panne ne serait plus réparable avec le matériel actuel et aurait des conséquences graves au niveau perte de données et financière. Le nouveau système, avec sa possibilité de transaction par Internet pour les utilisateurs, répond à un réel besoin et augmente l'attractivité de la bibliothèque, un élément important de notre patrimoine. C'est à l'unanimité que la commission vous propose de répondre favorablement à la demande de ce crédit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 77'000.00 pour le changement du programme de gestion de la bibliothèque;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 4 ans, à raison de CHF 19'250.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
3. de dire que les charges d'exploitation annuelles pour la maintenance du logiciel, s'élevant à CHF 9'600.00, sont à porter en compte dès le budget 2008;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2001 de la Commission de gestion demandant que la Bibliothèque soit dotée d'un accès à Internet dans les meilleurs délais.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Th. Lutz